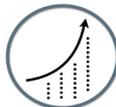


DISTINGUER LES DIFFERENTS TEMPS DE TRAVAIL DANS LE SPECTACLE

7 heures - 390 €



à distance



7/10 satisfaction



REGLEMENTATION

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle ayant une connaissance succincte du sujet - Les personnes ayant une pratique expérimentée ne sont pas le public ciblé par cette formation.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion du personnel. Gérer la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (idcc 1285).

OBJECTIFS

- Explorer toutes les solutions juridiques pour gérer les différents temps de travail
- Connaître le cadre réglementaire et conventionnel applicable de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 18/05/2022

Etude des temps de travail dans la convention collective des entreprises artistiques et culturelles

Savoir identifier les temps de travail

- L'importance de la définition légale du temps de travail effectif
- Distinguer les temps rémunérés et les temps travaillés
- Traiter le temps passé dans les locaux de l'entreprise et traiter les temps de déplacements dans l'enceinte de l'entreprise
- Traiter le temps de trajet et le temps de déplacement professionnel à l'extérieur de l'entreprise
- Distinguer les autres temps passés dans l'entreprise
- Appliquer et contrôler les « temps de pause »
- Identifier et traiter les temps d'astreinte

Connaître les contraintes légales du temps de travail

- Appréhender la notion de durée légale du travail applicable dans l'entreprise

- Connaître les règles applicables :
 - à la durée hebdomadaire du travail
 - à la durée quotidienne de travail et les obligations en matière de repos quotidien
- Le droit à la déconnexion : définition, délai des obligations de l'entreprise en la matière

La problématique particulière des heures supplémentaires

- Définition légale
- Le contingent d'heures supplémentaires
- Les contreparties dues aux salariés
- A quel moment un salarié peut-il prétendre au paiement d'heures supplémentaires et comment démontrer, ou contester leur réalisation
- Heures supplémentaires et délit de travail dissimulé
- Heures supplémentaires et rupture du contrat de travail

Les outils d'organisation permettant une adaptation aux rythmes variables des activités culturelles

- Le forfait jours
- L'aménagement du temps de travail
- Le compte épargne temps